

Renouveau des instances de l'enseignement catholique

Stéphane VANOIRBECK¹

Nous vous parlions, il y a quelques mois², du processus électoral devant renouveler les instances du SeGEC et des Comités diocésains de l'enseignement catholique (CoDiEC). Celui-ci vient de se clôturer le 9 janvier, avec la désignation d'un nouveau Conseil d'administration pour le SeGEC.

La procédure a été lancée à la fin de l'année scolaire 2018-2019, demandant aux Pouvoirs organisateurs de désigner la personne qui les représenterait dans les différentes instances en cas d'élection. Un travail de titan a été effectué dans ce cadre par les directions diocésaines afin de récolter un maximum de candidatures. On ne peut que se réjouir du fait que très peu de mandats sont restés vacants, ce qui est loin d'être anodin, en termes de légitimité de nos instances.

Déroulement

Dans le courant du premier trimestre de cette année scolaire, les entités pour l'enseignement fondamental, les CDPO³ pour le secondaire et les collèges électoraux du spécialisé, de la promotion sociale, du supérieur et des CPMS, ont désigné leurs représentants dans les Assemblées générales (AG) des CoDiEC dont ils relèvent. Les élus ont également coopté les représentants des fondateurs et de la COREB⁴.

En novembre, ces AG se sont réunies pour procéder à l'élection des Organes d'administration – nouveau nom des Conseils d'administration, en application du Code des Sociétés et associations – des asbl CoDiEC, ainsi qu'à celle des représentants de l'enseignement fondamental ordinaire (3 par diocèse), secondaire ordinaire (3, sauf 2 à Tournai, faute d'un 3^e candidat) à l'AG du SeGEC.

Enfin, dès décembre, les collèges électoraux particuliers y ont également désigné leurs représentants : 2 pour l'enseignement secondaire spécialisé, la promotion sociale, les CPMS et l'enseignement supérieur (1 pour les Hautes Écoles et 1 pour les Écoles supérieures des Arts), 1 pour l'enseignement spécialisé (faute d'un second candidat), et 1 représentant de la Communauté germanophone.

Installation

Conformément aux statuts du SeGEC, les mandats de l'ancienne AG ont pris fin le 31 décembre 2019, et la nouvelle assemblée a été installée le 9 janvier 2020. En ce qui concerne l'AG du SeGEC :

- seuls 2 mandats sur 41 n'ont pas pu être pourvus ;
- sur les 39 mandats pourvus, 20 le sont par de nouveaux membres : le taux de renouvellement est donc de plus de 50%,

ce qui est plutôt un signe de dynamisme de l'institution ;

- l'assemblée s'est quelque peu féminisée puisqu'elle compte aujourd'hui 9 dames, contre 3 par le passé, ce qui est également très positif.

L'assemblée a ensuite procédé, comme cela est prévu par les statuts, à la cooptation des 4 représentants des Évêques et des 2 représentants de la COREB. Ceux-ci sont également devenus membres de l'Organe d'administration. Les membres de l'AG regroupés par diocèse ont ensuite chacun désigné leurs 2 représentants élus.

En ce qui concerne l'Organe d'administration, sur les 15 membres, 6 entament un premier mandat et 4 sont des dames. Conformément à la recommandation de notre règlement d'ordre intérieur, les 4 présidents de CoDiEC ont été désignés comme membres de l'Organe d'administration.

Il faut également noter que l'Assemblée générale a validé la proposition du CA et de l'AG sortante concernant la présence permanente, en tant qu'invités avec voix consultative, des représentants des Associations de directeurs pour les réunions de l'Organe d'administration. ■

1. Directeur du Service Pouvoirs organisateurs du SeGEC

2. voir *entrées libres* n°136, février 2019, p. 7

3. Comités des PO des CES (Centres d'enseignement secondaire)

4. Conférence des religieux et religieuses en Belgique

Organe d'administration du SeGEC 2020-2024

Président et administrateur-délégué :

Étienne MICHEL

Membres élus :

Michelle POTVIN, Suzanne VAN SULL, Christian MODAVE, Louis GEMENNE, Marc BERTRAND, José SOBLET, Jacques MAITRE et Roland AUSSEMS

Membres cooptés :

Claude GILLARD, Marie-Flore MONTRIEUX, abbé Michel VINCENT et Myriam GESCHÉ, délégué(e)s des Évêques, et Jean-Pierre BERGER et Pierre HUPEZ, représentant la COREB